



Langevinette

MAI

2022



Date de tombée pour la parution du
mois de juin 2022
16 juin 2022 à 16 h



LE MOT DU MAIRE

Dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie potable, le conseil municipal a adoptée au mois d'octobre 2021, le règlement no 201-21 sur l'utilisation de l'eau potable.

Parmi les changements apportés, l'arrosage des pelouses est permis uniquement de 3h à 6h si l'eau est distribuée par des systèmes d'arrosage automatique et uniquement de 20h à 23h si l'eau est distribuée par des systèmes d'arrosage mécanique et ce, selon les jours suivants :

Le lundi pour [l'occupant d'une habitation dont l'adresse se termine par 0 ou 1](#);

Le mardi pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse se termine par 2 ou 3;

Le mercredi pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse se termine par 4 ou 5;

Le jeudi pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse se termine par 6 ou 7;

Le vendredi pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse se termine par 8 ou 9;

Pour ce qui est des haies, arbres, arbustes ou autres végétaux, l'arrosage est permis uniquement de 3h à 6h si l'eau est distribuée par des systèmes d'arrosage automatique et uniquement de 20h à 23h si l'eau est distribuée par des systèmes d'arrosage mécanique et ce, selon les jours suivants :

Les lundi, mercredi et vendredi pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse se termine par 0, 1, 4, 5 ou 9.

Les mardi, jeudi et samedi pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse se termine par 2, 3, 6, 7 ou 8.

Cependant, il est permis d'arroser tous les jours aux heures prévues précédemment, une nouvelle pelouse, une nouvelle plantation d'arbres ou d'arbustes et un nouvel aménagement paysager pour une période de 15 jours suivant le début des travaux d'ensemencement, de plantation ou d'installation de gazon en plaques.

Lors de sa dernière séance, le conseil municipal a également adopté le règlement 210-22 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés. Ce règlement vise à harmoniser les règlements municipaux qui sont appliqués par la Sûreté du Québec et ce, sur l'ensemble du territoire de la MRC des Etchemins.

Dans les faits, comme l'ensemble de ces règlements existaient déjà sur notre territoire, ce ne sont que des dispositions particulières qui ont été adoptés en vue d'une harmonisation des règlements municipaux.

Les dispositions ainsi harmonisées sont celles relatives à la réglementation concernant la paix, bonne ordre, sécurité, bonnes mœurs et bien-être général de la population, les comportements répréhensibles, les alarmes non-fondées, les nuisances, la disposition de la neige, la circulation, les limites de vitesse et le stationnement, le colportage ou commerce itinérant ainsi que les animaux.

Il serait bon de noter que le règlement no 201-21 sur l'utilisation de l'eau potable ainsi que le règlement no 210-22 sur la sécurité publique sont disponibles pour consultation sur le site internet de la municipalité au www.stejustine.net.

Dans le cadre de la semaine de la sécurité civile qui s'est déroulée du 1^{er} au 7 mai 2022, le ministère de la Sécurité publique nous demande de sensibiliser les citoyens aux conséquences d'un sinistre et de leur rappeler qu'en situation d'urgence ou de sinistre, il revient d'abord au citoyen d'assurer sa propre sécurité ainsi que celle de sa famille et la protection de ses biens.

De plus, il serait bon de rappeler l'importance d'avoir une trousse d'urgence à la maison pour faire face aux 72 premières heures (3 jours) d'un sinistre.

Dans un tout autre ordre d'idées, j'aimerais souhaiter une bonne retraite à notre directeur des loisirs, Roland Charest, qui quittera ses fonctions dès le 3 juin prochain. Merci Roland pour tes services et ta collaboration au cours des 5 dernières années!

Je profite également de l'occasion pour souhaiter la bienvenue à la nouvelle directrice des loisirs, Émilie Goudreault-Veilleux qui est entrée en fonction le 16 mai. N'hésitez pas à communiquer avec elle à la Mairie au 418-383-5397 poste 1226.

Au cours des derniers jours, près d'une trentaine de personnes de notre municipalité ont reçu un avis préalable leur demandant de bien vouloir démonter complètement leur abri d'hiver et ce, avant le 30 mai 2022.

Il serait bon de rappeler que ces abris d'hiver sont autorisés temporairement du 1^{er} octobre au 1^{er} mai. **Entre le 1^{er} mai et le 1^{er} octobre suivant, les abris de ce type sont strictement interdits.**

Nous avons commencé cette démarche l'an dernier en raison d'un nombre grandissant de ces abris d'hiver dans notre paysage pendant cette période interdite et honnêtement, ce n'est pas ce qui embellit notre municipalité.

Sachez qu'une vérification sera effectuée à cet effet dès la semaine prochaine et que des mesures seront prises afin que tous ces abris d'hiver soient enlevés sans exception.

Nous comptons donc sur la contribution des personnes concernées pour remédier à ce problème.

Christian Chabot, maire



PISCINE RÉSIDENTIELLE

Vous prévoyez faire l'achat et l'installation d'une piscine en prévision des chaudes journées d'été ?
Un **permis est obligatoire pour installer toute piscine.**

L'obligation de posséder un permis vise non seulement les piscines hors terre, creusées, semi-creusées, démontables et gonflables, mais également toutes les constructions donnant ou empêchant l'accès à la piscine, telles que les plateformes, les clôtures et les terrasses.

Informez-vous également sur toutes les **règles à respecter** avant de procéder à l'achat et l'installation de votre nouvelle piscine en consultant le Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles : <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cr/S-3.1.02.%20r.%201>

L'objectif de ce règlement est de réduire le nombre de décès par noyades qui surviennent dans les piscines résidentielles.

Vous pouvez vous procurer le formulaire de demande de permis ainsi que le questionnaire pour les renseignements nécessaires pour déterminer si un permis peut être délivré conformément au règlement sur la sécurité des piscines résidentielles au bureau municipal ou sur le site internet de la municipalité au www.stejustine.net



Conseil en bref

Séance du 5 mai 22

- Comptes fournisseurs : 330 394,66 \$
- Le conseil municipal accepte la soumission de Marc-Antoine Lapointe de l'Atelier du métal pour la fourniture de 4 thermopompes devant servir à la climatisation de la salle Gatien-Lapointe du centre civique et ce, pour la somme de 19 199.96 \$ plus taxes.
- Adoption du règlement de modification numéro 209-22 au règlement de zonage 76-07
- À la suite de l'information reçue par la société d'ingénierie CIMA + relativement à un poste de pompage pour les eaux usées pour le prolongement de la rue Rotobec en direction sud, le conseil convient de vendre les terrains dans ce secteur du parc industriel avec fosse septique.
- Le conseil accepte la soumission ajustée de Construction Abénakis pour les travaux de pavage et de rapiéçage à la finisseuse pour la somme de 108 123.87 \$ taxes incluses.
- Le conseil accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter la demande dérogation mineure déposée par les Entreprises AKT inc.
- Le conseil demande au conseil des maires de la MRC des Etchemins de prendre les mesures nécessaires afin qu'à la base, les démarches visant à transmettre la demande de modification du schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Etchemins soient entreprises dans un délai raisonnable.
- Le conseil municipal accepte l'offre déposée par SM Eau Expert pour le compagnonnage en eau potable nécessaire pour compléter la formation en eau potable de Yvan Gagnon et ce, pour la somme de 2 100\$ plus taxes.
- Le conseil municipal est informé de la démarche à suivre auprès de la MRC pour effectuer une coupe forestière le long des lignes électriques et téléphoniques.
- Le conseil municipal retient les services de madame Émilie Goudreault-Veillette pour combler le poste de directrice des loisirs et de la culture de la Municipalité à compter du 16 mai 2022.
- Le conseil adopte le règlement no 210-22 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés.
- Le conseil adopte le projet de règlement no 211-22 sur les dérogations mineures aux règlements de zonage et de lotissement et abrogeant le règlement no 4-86.

Séance d'ajournement du 9 mai 2022

- Le conseil accepte le rapport financier et le rapport de l'auditeur indépendant pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2021, tel que préparé par la Société de comptables professionnels agréés Blanchette Vachon.
- Le conseil demande des soumissions par invitation pour la nomination de l'auditeur indépendant pour les exercices financiers 2022, 2023 et 2024.
- Le conseil accepte l'offre d'honoraires pour révision des documents et suivi des soumissions déposées par RLD Architectes pour le projet du Centre sportif Claude-Bédard pour la somme de 2 000\$ plus taxes.



AVIS PUBLIC

AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 211-22

Projet de règlement sur les DÉROGATIONS MINEURES AUX RÈGLEMENTS DE ZONAGE ET DE LOTISSEMENT et abrogeant le Règlement No 4-86 », dans les buts suivants :

- Adapter le règlement à la loi afin de rendre possible l'octroi d'une dérogation mineure dans un lieu où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de santé publiques, de protection de l'environnement ou de bien-être général;
- Indiquer qu'une dérogation mineure accordée par le Conseil municipal et correspondant au but précédent doit être soumise à la municipalité régionale de comté (MRC) dont le territoire comprend le sien;
- Ajouter des situations où une dérogation mineure ne peut pas être accordée soit si elle a pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publiques, ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement, ou du bien-être général;
- Ajouter une situation d'exception pour laquelle une dérogation mineure pourrait être accordée si celle-ci a pour effet d'accroître les inconvénients inhérents à la pratique de l'agriculture;

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée Monsieur Gilles Vézina, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité.

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIVIT :

Que le conseil municipal, suite à l'adoption lors de la séance ordinaire du 5 mai 2022, du « PROJET DE RÈGLEMENT NO 211-22 SUR LES DÉROGATIONS MINEURES AUX RÈGLEMENTS DE ZONAGE ET DE LOTISSEMENT et abrogeant le Règlement No 4-86 », tiendra une assemblée publique de consultation le 9 juin 2022 à compter de 19h30, à la Mairie de Sainte-Justine, en conformité des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE la description suivante résume les dispositions apportées par le règlement numéro 211-22 qui abroge le règlement sur les « dérogations mineures aux règlements de zonage et de lotissement » numéro 4-86 :

- conserver les dispositions de base du règlement 4-86;
- ajout de condition d'admissibilité à une demande de dérogation mineure;
- ajout de critères d'évaluation d'une dérogation mineure;
- ajout du pouvoir de la MRC lorsque la municipalité accorde une dérogation mineure dans un lieu où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières.

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation à la Mairie, aux heures ordinaires de bureau.

DONNÉ à Sainte-Justine ce 12^e jour de mai deux mille vingt-deux (2022).

Gilles Vézina, directeur général et greffier-trésorier

DES NOUVELLES DE VOTRE BIBLIOTHÈQUE

HEURES D'OUVERTURE

Lundi 18h30 à 20h00

Mardi 13h30 à 15h00

Jeudi 18h30 à 20h00

Samedi 9h30 à 11h00

La bibliothèque est située au sous-sol
du Centre Civique (250-1, rue Principale)

418 383-5399

La chute à livres est accessible à la porte gauche du Centre Civique
et elle est ouverte de 8h30 à 17h au lundi au vendredi.

NOS BÉNÉVOLES

Faire du bénévolat apporte beaucoup à la communauté, voici
donc une photo avec plusieurs de nos chères bénévoles qui
sont très engagées au sein de notre bibliothèque municipale.



LIVRES EN ESPAGNOL

Grâce à une subvention, nous aurons bientôt plusieurs livres en espagnol. Nous sommes fiers de cette belle nouveauté qui permettra à notre bibliothèque de se démarquer et d'inciter les nouveaux arrivants parlant cette langue à venir fréquenter la bibliothèque.

DÉMÉNAGEMENT

Nous vous rappelons que la bibliothèque déménagera de local pour se retrouver dans l'ancienne Caisse Desjardins, et ce, dès l'été. Nous vous informerons des dates exactes dès que celles-ci nous seront transmises.

CROQUE-LIVRES

S'inspirant de l'approche « Prends un livre ou donne un livre », le croque-livres est une boîte de partage de livres pour tous les âges. L'initiative vise à rassembler et à engager les communautés autour du plaisir de la lecture. Nous vous rappelons que notre croque-livres est situé au 2^e étage de la COOP à côté de l'entrée de la clinique médicale de Sainte-Justine.



**CONSULTER LA PAGE FACEBOOK OU LE SITE WEB DU RESEAU BIBLIO
POUR EN SAVOIR PLUS SUR LA BIBLIOTHÈQUE ROCH-CARRIER**

facebook

PROGRAMME RÉNORÉGION

La Société d'habitation du Québec (SHQ) a mis sur pied le **programme RénoRégion**, qui a pour objectif d'aider financièrement les propriétaires-occupants à revenu faible ou modeste qui vivent en milieu rural à exécuter des travaux pour corriger les déficiences majeures que présente leur résidence. La SHQ en assume le financement et la MRC en est le mandataire.

Admissibilité

Les principaux critères d'admissibilité sont :

- Le revenu annuel du ménage du propriétaire-occupant ne doit pas dépasser le revenu maximal admissible, lequel varie selon la taille du ménage. La subvention pour votre logement peut atteindre 95 % du coût reconnu pour la réalisation des travaux admissibles, sans toutefois dépasser 12 000 \$.
 - Couple ou 1 personne 31 000 \$ (95 %) - 41 000 \$ (20 %)
 - 2-3 personnes 36 500 \$ (95 %) - 46 500 \$ (20 %)
 - 4-5 personnes 42 000 \$ (95 %) - 52 000 \$ (20 %)
- Le logement doit être occupé à titre de résidence principale par le propriétaire qui fait la demande d'aide financière.
- La valeur de la résidence, excluant la valeur du terrain, ne doit pas dépasser la valeur maximale établie par la MRC. Celle-ci ne peut dépasser **120 000 \$**.
- Le propriétaire n'est pas admissible au programme s'il a bénéficié des programmes RénoVillage et RénoRégion au cours des dix années précédant sa demande ou du programme Réparations d'urgence au cours des cinq dernières années.

Note importante : Ces critères sont généraux et toute personne intéressée doit consulter les documents officiels de la SHQ, afin d'obtenir les détails de ceux-ci ou de contacter le responsable du programme à la MRC.

Travaux admissibles

Le logement doit nécessiter des travaux d'au moins 2 000 \$ de valeur et qui visent à corriger une ou plusieurs déficiences concernant au moins l'un des éléments suivants :

- Murs extérieurs
- Ouvertures
- Saillies
- Toiture
- Structure
- Électricité
- Plomberie
- Chauffage
- Isolation thermique

Les travaux doivent être réalisés par un entrepreneur qui possède une licence appropriée de la [Régie du bâtiment du Québec](#) (RBQ), doivent débuter après avoir été approuvés par la MRC et doivent être terminés dans les douze mois suivant la date où ils ont été autorisés.

Inscription au programme

Pour de plus amples renseignements, ou pour obtenir un formulaire d'inscription au programme, veuillez contacter M. Gaétan Larivière au 418 774-9828 poste 232.

IMPORTANT : Les sommes d'argent disponibles pour ce programme sont limitées. Les dossiers sont traités selon le principe du premier arrivé, premier servi.

Note: Cette brève description ne constitue qu'un résumé du programme; d'autres modalités peuvent s'appliquer.

Au printemps, c'est la période propice aux feux d'herbe. Et cette année ne fait pas exception. Déjà plusieurs services incendie ont été déjà appelé

Vérifier sur le site de la SOPFEU disponible via une application mobile ou le service incendie sur les risques d'incendie et les restrictions en vigueur.

De plus, une demande doit être faite auprès des autorités locales selon le règlement de prévention incendie. Un permis est obligatoire et ce peu importe le moment de l'année pour tous feux à ciel ouvert.



LA GRANDE JOURNÉE DES PETITS ENTREPRENEURS

Marché des petits entrepreneurs

à l'Eco-parc à Lac Etchemins

Viens faire connaître tes créations et tes services à tes premiers clients ou viens encourager les jeunes entrepreneurs de la relève !

Détails et inscriptions :

sadcbe.qc.ca/petits-entrepreneurs/

4 juin

10h à 14h

Mon entreprise

Bonjour à tous,

Depuis quelques mois déjà, le comité de la Société du Patrimoine de Sainte-Justine s'affaire à préparer une saison d'opération sous le signe de la normalité suite à deux ans de contraintes. Effectivement, fête Nationale, pique-nique avec chansonnier, spectacle bénéfice et site historique ouvert comme à l'habitude vous seront proposé comme activités.

Suivez la Langevinette de juin et la page Facebook de la Société du Patrimoine pour plus de détail.

Voici un bref résumé des réalisations et tâches effectués par le comité en 2021, ainsi que les projets et travaux à accomplir pour 2022 présenté lors de l'assemblée générale annuelle tenue le 26 avril.



Réalisations 2021

- Annulation A.G.A. et FNQ en vertu des mesures sanitaires.
- Embauche d'une nouvelle guide.
- Conclusion des travaux à la chapelle Sacré-Cœur.
- Préparation et ouverture du site en fonction des mesures sanitaires. Très bon taux de visiteurs.
- Débroussaillage, entretien et pose d'affiches dans le sentier.
- Aménagement des vivaces et bac à fleurs au site.
- Travaux de peinture et d'entretiens majeure aux maisons Roy et Labbé-Chabot.
- Ménage et nettoyage de la laiterie Fortier.
- Montage et installation de deux affiches aux chapelles, soulignant le centenaire de celles-ci.
- Organisation et présentation d'un pique-nique familial le 1 août avec chansonnier et rallye sur le site.
- Présentation de deux spectacles sous le pavillon de musique en collaboration avec Mario Jacques.
- Organisation de la marche des Trappistes au mois de septembre.
- Fermeture du site.
- Installation de lumières et de sapins de Noël aux deux chapelles en collaboration avec la municipalité.
- Annulation du déjeuner des Bénévoles en vertu des mesures sanitaires.

Projets et tâches pour la saison 2022

- Organisation et présentation de l'A.G.A. le 26 avril à 19h00.
- Embauche de la guide et demande de subvention révisée.
- Commande de produits en vente au site, inventaire à zéro.
- Compléter projets d'affiche aux 3 bâtiments du site, conclusion fond culturel 2020.
- Demande fond culturel 2022 afin de couvrir les frais de l'activité pique-nique.
- Préparation et ouverture du site en fonction des mesures sanitaires.
- Réparation de la porte à la chapelle Sainte-Anne.
- Changer deux support d'affiche à l'accueil du site.
- Installation de passerelles dans le sentier aux endroits problématiques.
- Aménagement des vivaces et bac à fleurs au site.
- Plantation de pommiers.
- Organisation et présentation de la fête Nationale le 24 juin au site.
- Construction d'un abri permanent afin d'entreposer le matériel pour l'entretien paysagé.
- Location du pavillon de musique à 2 occasions.
- Organisation du pique-nique familial avec chansonnier début Août.
- Présentation d'un spectacle bénéfice le 20 Août sous le pavillon de musique en collaboration avec Mario Jacques.
- Organisation de la marche en septembre.
- Participation au projet * my smart journey*.
- Débuter projet maquette Sainte-Justine en 1871.
- Fermeture du site.
- Installation de lumières et de sapins de Noël aux deux chapelles.
- Organisation du déjeuner des Bénévoles.



EXPOSITION MOSAÏCULTURES ,
BOIS DE COULONGE. QUÉBEC
JOURNÉE F.A.D.O.Q. MARDI LE 28 JUIN 2022

Votre comité de soutien, secteur Etchemin, organise un forfait tout compris pour cette occasion!
Venez admirer cette extraordinaire exposition et passer un agréable séjour au Bois de Coulonge.

1.Départ de Sainte Justine par autobus à 7h.15 et retour à 15h.15

*Des arrêts seront prévus pour ceux qui sont éloignés de Sainte-Justine.

*Un horaire vous parviendra à ce sujet.

2.Diner : Boîte à lunch.

3.Billet d'entrée.

LE TOUT POUR 50\$.

Vous avez jusqu'au 12 juin pour inscrire vos membres. 45 places disponibles.Premiers arrivés, premiers servis

*Pour participer à cet évènement il faut être membre FADOQ.

Lien pour plus de détails [Mosaïcultures Québec 2022 \(mosaiculture.ca\)](http://mosaiculture.ca)

Le club FADOQ de Sainte-Justine défraie un montant de dix dollars (10,00\$) pour chacun de ses membres participants.

Pour s'inscrire : Denis Dion 383-5954

Aliette Bédard 383-3167



2 Pièces de théâtre :

Le nouveau théâtre de

L'Île d'Orléans

Sitcom

Du 29 juin au 4 septembre 2022 à 20 heures.

(supplémentaires à 16 heures)

Une jeune comptable maladroite doit s'improviser coiffeuse-maquilleuse pour remplacer au pied levé une amie dans le besoin.

La Roche à Veillon

Du 17 juin au 3 septembre 2022 à 20 heures.

(supplémentaires à 16 heures)

J'ai mon voyage

Partir en voyage, c'est une partie de plaisir...

Enfin, ça dépend avec QUI!

Information ou formation d'un

groupe:

Mme Aliette Bédard

383-3167

TARIFS DE GROUPE

10 personnes et +

Une gratuité à chaque 20 billets achetés

NOUVEAU THÉÂTRE DE L'ÎLE D'ORLÉANS	LA ROCHE À VEILLON RESTO/THÉÂTRE
◆ Spécial début de saison Les 29, 30 juin et 1er, 6, 7 et 8 juillet seulement. 30\$ (tax. inc.) sauf les samedis	◆ Spécial début de saison Les 17, 18, 24, 25, 30 juin et 1er, 2, 6, 7 et 8 juillet seulement 35\$ (tax. inc.) sauf les samedis
◆ À partir du 9 juillet 33\$ la semaine et 35\$ les samedis (tax. inc.)	◆ À partir du 9 juillet 38\$ la semaine et 40\$ les samedis (tax. inc.)
	Forfait souper théâtre Disponibles sur place pour les groupes. Veuillez nous contacter pour tous les détails. Repas servi avant le spectacle pour les représentations à 20 heures et après le spectacle pour les représentations à 16 heures.

INFORMATIONS ET RÉSERVATIONS

Nouveau théâtre de l'Île
d'Orléans

418-828-0967

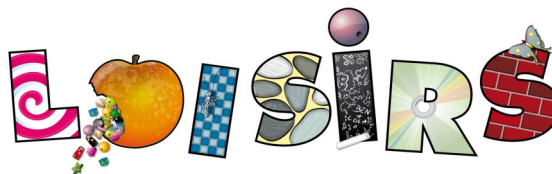
info@nouveautheatredeleile.com

La Roche à Veillon Resto
Théâtre

418-598-7409

info@rocheaveillon.com

Service des



GALA CLUB DE BOXE MAA

Date : 11 juin 2022

Heure : 19H30



Lieu : Centre sportif Claude Bédard de Ste-Justine

1 table 300.00\$

- 1 table de 10 personnes

Billet pré-vente 20.00\$

Billet à la porte 25.00\$

Les billets sont
disponibles au club au
167-2 route 204
Sainte-Justine

Information : Alain Côte 418-625-0224

Annie Lapierre 418-383-5217

fb Message privé

AU REVOIR

Bientôt 5 années bien remplies à la direction de l'Oeuvre des loisirs de Ste-Justine. Il est maintenant l'heure de l'au revoir.

Avant mon départ, je tiens à dire :

Merci aux membres du conseil municipal, je suis heureux de la confiance témoignée et fiers des différents succès que nous avons pu vivre ensemble.

Merci aux membres bénévoles du CA des loisirs, je suis ravi d'avoir pu collaborer avec chacun d'entre-vous et je n'oublierai jamais cette belle expérience. Je garde de notre équipe, un excellent souvenir.

Merci à tous les généreux bénévoles, qui m'ont soutenu et permis d'avoir un second souffle afin de prolonger mon implication au sein de la communauté.

Merci aux résidents de Ste-Justine pour votre chaleureux accueil et je souhaite à tous, le meilleur qu'y soit. Profitez pleinement des activités sportives, récréatives, de loisirs et culturelles offertes.

Merci à mes collaborateurs au bureau et aux travaux publiques. Vous côtoyez a été un plaisir de tous les instants. Une belle équipe, un climat de franche camaraderie, ce fût un bonheur partagé.

Bonne chance à Émilie qui a pris la relève à la direction des loisirs. Elle possède une bonne expérience, d'excellentes compétences, l'attitude et la jeunesse pour réussir.

Au plaisir de vous revoir

Merci

Roland Charest



Tennis à Sainte-Justine

Du 11 mai au 18 septembre 2022

Carte de membre et location terrain

Carte de membre : Coût

Carte de membre individuelle.....\$30 (disponible à la mairie de Ste-Justine)

Carte de membre familiale..... \$75 (disponible à la mairie de Ste-Justine)

Location terrain (non membre) : Tarif horaire

Location \$ 5.00 / heure / par personne

Horaires : 7 jours / 7 de 8h00 à 22h00

Clé disponible : Dépanneur Paquet de Ste-Justine, (194 route 204)

Téléphone : 418-383-5858

Membre : présenter votre carte avec 1 pièce d'identité obligatoire en dépôt pour la clé.

Non membre : paiement (argent) et 1 pièce d'identité obligatoire en dépôt pour la clé.

Règlements

Les dernières personnes qui quittent doivent barrer la porte de la clôture et fermer les lumières.

Une seule réservation à la fois, par terrain.

Des frais de 35\$ vous seront chargés en cas de perte de la clé.

Les contenants de verre sont interdits.

Il est interdit de grimper sur les clôtures et de s'appuyer sur les filets.

Maintenir les lieux propres

L'accès aux terrains pourrait vous être refusé si une ou plusieurs des conditions mentionnées n'ont pas été respectées.

Les dernières personnes qui quittent doivent barrer le terrain et éteindre les lumières.

Informations : 418-383-5397 poste 1226 ou loisirs@stejustine.net

PARENTAIME MAISON DE LA
FAMILLE DES ETCHÉMIN
VOUS OFFRE:

GROUPE BÉBÉ 0-12 MOIS

Un mercredi sur deux de 13 h à 15 h

Lac-Etchemin: les 4-18 mai et 1^{er} juin

Saint-Prospère: les 27 avril

11-25 mai et 18 juin

Rencontres pour parents avec
leurs enfants 0-12 mois



INSCRIPTIONS



Parentaïme Maison de la Famille des Etchemins



parentaïme@sogetel.net



319, rue du Sanatorium, Lac-Etchemin

418-625-2223

PARENTAIME MAISON DE LA FAMILLE DES ETCHÉMIN
VOUS OFFRE:

MOI COMME PARENT

GROUPE DE DISCUSSIONS
SUR DIFFÉRENTS THÈMES EN LIEN
AVEC LA PARENTALITÉ

Un mercredi sur deux de 9 h à 11 h

À Lac-Etchemin: 4-18 mai et le 1^{er} juin

À Saint-Prospère: 27 avril

11-25 mai et le 8 juin



Halte-répit gratuite
Café-collations

INSCRIPTIONS



Parentaïme Maison de la Famille des Etchemins



parentaïme@sogetel.net



319, rue du Sanatorium, Lac-Etchemin

418-625-2223



SAMEDI 14 MAI 2022

ARÉNA LAC-ETCHEMIN

ENTRÉE GRATUITE

10 h : Ouverture du salon

10 h à midi : Visites des services
d'urgence dans le stationnement de l'aréna

10 h à 13 h : Jeux gonflables
& Maquillage au air brush

11 h : Atelier sur les couches lavables

13 h 30 : Spectacle avec le clown Atchoum

15 h : Fermeture des portes

- + de 60 exposants et bazar familial
- Kiosque intergénération avec animation
- Visite de personnages mystérieux

Bienvenue à tous



Like

salondesfamillesdesetchemins

Avis de convocation



Assemblée
Générale
Annuelle
2022

L'Essentiel
des Etchemins

Mardi
21 juin
15hrs*

Réservez
votre place !

La direction, les membres du conseil d'administration ainsi que le personnel de L'Essentiel des Etchemins vous convient chaleureusement à la prochaine Assemblée Générale Annuelle de l'organisme.

**Mardi le 21 juin 2022
à la salle paroissiale
de la municipalité de St-Louis-de-Gonzague,
dès 15h**

Un léger goûter sera servi !
Il est important de confirmer votre présence
avant le 15 juin,

par téléphone auprès de Stéphanie, adjointe-administrative 418-625-4112
ou par courriel admin.essentiel@sogetel.net

Ainsi, il nous fera plaisir de vous faire parvenir le projet d'ordre du jour ainsi
que le procès-verbal de la dernière réunion.

Vous aimeriez intégrer le conseil d'administration ?
Un siège est vacant ! Faites-nous parvenir une lettre présentant
votre intérêt d'ici le 10 juin !

CEPS Beauce-Etchemins

Faire le deuil
de son enfant



Nous recherchons des parents qui ont perdu un enfant et qui aimeraient se réunir pour partager leur expérience de deuil. Nous croyons que ce serait une excellente façon de s'entraider et de passer à travers cette dure épreuve.

Pour vous inscrire:

T:(418)228-3106

C: cepsaa@ip4b.net



Formations gratuites sur le compostage domestique

- Lundi 9 mai de 19h à 20h30 à Armagh
- Mardi 17 mai de 19h à 20h30 à St-Henri
- Mercredi 18 mai de 19h à 20h30 à Buckland
- Mardi le 24 mai de 19h à 20h30 à Ste-Rose
- Mardi le 31 mai de 19h à 20h30 à St-Nérée
- Mercredi 1er juin de 19h à 20h30 à La Durantaye
- Jeudi 2 juin de 18h30 à 20h à Lac-Etchemin
- Mercredi 8 juin de 19h à 20h30 à Ste-Euphémie
- Mercredi 15 juin de 19h à 20h30 à St-Raphaël
- Mercredi 29 juin de 18h30 à 20h à St-Camille



**Opération
vaccination
COVID-19**

Vaccination **AVEC** et **SANS** rendez-vous

Sainte-Justine

2 juin

de 10 h 30 à 14 h 30

250, rue Principale

Centre intégré
de santé et de services
sociaux de Chaudière-Appalaches
Québec



Formations sur le compostage domestique en mode virtuel

- Lundi 23 mai de 19h à 20h30
- Mardi 14 juin de 19h à 20h30



Autres formations

- Le vermicompostage : 11 mai de 9h à 20h
- Zéro déchet au jardin : 30 mai de 19h à 20h30
- Viser le zéro déchet : 20 juin de 19h à 20h30



Lévis le 9 mai 2022- Aînés de Chaudière-Appalaches, prenez votre mieux-être en main. Apprenez à mieux vous outiller face à la maltraitance en venant vivre une expérience d'immersion unique!

« Le mieux-être des aînés, j'y vois! » est une activité gratuite sous la forme d'ateliers de réalité virtuelle, de kiosques, de conférences et de discussions.

L'événement, d'une durée d'environ trois (3) heures, aura lieu le matin ou l'après-midi, à votre choix, à trois (3) endroits différents :

- Mercredi 15 juin 2022, Salle Olymel de Vallée-Jonction, 259, rue Jean-Marie-Rousseau, de 8h45 à 12h15 ou de 13h30 à 17h;
- Jeudi 16 juin 2022, Centre aquatique multifonctionnel Lévis, 1065, Rte des Rivières, secteur Saint-Nicolas, de 8h15 à 11h45 ou de 13h à 16h30;
- Vendredi 17 juin 2022 au Centre culturel du Cap-Saint-Ignace, 100, Place de l'Église, de 8h45 à 12h15 ou de 13h30 à 17h.

Participez aux « Ateliers 360 », une expérience de réalité virtuelle présentée par la Fondation Jasmin Roy Sophie Desmarais. Avec l'aide de lunettes spéciales, voyez des mises en situation comme si vous y étiez qui vous en apprendront sur vos droits et sur l'âgisme. Assistez aussi à la conférence « Maître de sa vie et de ses biens » présentée par Desjardins qui souhaite prévenir les abus financiers en offrant quelques outils simples.

Premier arrivé, premier servi! Le nombre de place est limité. Réservez d'ici le 27 mai. Pour Lévis: 1 866 728-4825. Pour Vallée-Jonction et Cap-Saint-Ignace : 418 291-0158. SVP, veuillez arriver 15 minutes avant le début de l'événement. Collations sur place. Les sites sont accessibles pour les personnes à mobilité réduite.

Une présentation du CISSS de Chaudière-Appalaches, de la Fondation Jasmin Roy Sophie Desmarais en collaboration avec Desjardins. Remerciements à nos partenaires : La Table de concertation des partenaires aux aînés de Lotbinière, la Table de concertation des aînés et leurs proches de Montmagny et L'Islet, la Table des aînés de la ville de Lévis et St-Lambert-de-Lauzon, la Table de concertation des aînés de la MRC de la Nouvelle-Beauce, le Transport collectif et adapté de la MRC de Montmagny, Transbéliment Inc., Mme Isabelle Lecours députée, la Ville de Lévis, la Municipalité de Cap-Saint-Ignace et la Municipalité de Vallée-Jonction.

Place à la bientraitance!

Viande de bœuf nourri à l'herbe commande 2022

Disponible en demi bœuf et découpé selon vos choix.

Pour passer une commande ou avoir plus d'information sur notre viande de qualité supérieure, n'hésitez pas à nous contacter!

Courriel - Gabboutin@hotmail.com

Téléphone - (418) 313-3097



Petites Petites Petites
ANNONCES
Petites Petites Petites

Recharge d'extincteurs



LA FORCE-B INC.
Division : protection incendie
Josée Tanguay
Technicienne
54, route 204
Sainte-Justine (Québec)
G0R 1Y0
Tél. : 418 625-9788
laforce-b@outlook.com

2.5 lbs : 20\$
5 lbs: 25\$
10 lbs: 30\$
20 lbs: 35\$
30 lbs: 50\$
Plus taxes

**Peinture
Tirage de joint
Alain Roy**

Intérieur/extérieur
Prix abordable

Sainte-Justine
(418)222-9061
NEC 2265928095



À vendre

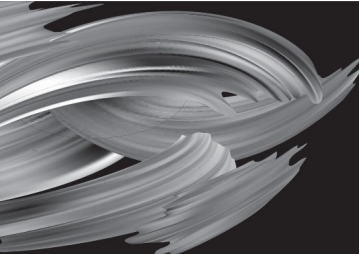
Piano droit
Sherlock Manning London # 18177
Fabriqué pour la compagnie
JE Robitaille
Infos :
Germain Royer
418-383-5115



Passion
PEINTURE

Kathy Paquet
418 226-5896
RBQ : 5802-0983-01

Peinture
résidentielle et
commerciale



Bureau municipal
167 route 204
Sainte-Justine, QC
G0R 1Y0
Téléphone : 418-383-5397
Télécopieur : 418-383-5398

RECEPTION@STEJUSTINE.NET



SAINTE-JUSTINE

Heures d'ouverture
Lundi au jeudi
de 9h00 à 12h30
13h00 à 16h30
Vendredi
9h00 à 13h00

Site internet : WWW.STEJUSTINE.NET